

EIEVMV

ENTENTE INTERCOMMUNALE DES EAUX



Vufflens-la-Ville

Mex

Villars-Ste-Croix

Rue de la Poste 10

XXXXXXXXXXXXX

1302 VUFFLENS-LA-VILLE

TÉL. 021 701 32 55

Aux habitants des communes de
Mex, de Villars-Ste-Croix
et de Vufflens-la-Ville

Vufflens-la-Ville, le 25 mai 2020

Présence de métabolites du chlorothalonil dans l'eau potable

Madame, Monsieur,

Dans le cadre de son autocontrôle de la distribution d'eau, l'Entente intercommunale des eaux de Vufflens-la-Ville, Mex et Villars-Ste-Croix (EIEVMV) effectue des prélèvements d'eau potable à divers endroits du réseau et ceci, des captages à la distribution. Ces prélèvements sont effectués tout au long de l'année afin de s'assurer d'une qualité d'eau irréprochable en tout temps. L'Office de la consommation (OFCO) du canton de Vaud, de par son rôle de haute surveillance, procède également ponctuellement à des prélèvements pour analyses officielles.

La dernière analyse effectuée sur le territoire de l'EIEVMV démontre une concentration de métabolites du fongicide chlorothalonil dépassant la valeur maximale admise de l'Ordonnance du DFI sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public (OPBD, RS 817.022.11).

Nous relevons que récemment encore cette substance n'était pas recherchée. Aussi, malgré le résultat de cette dernière analyse, aucun indice ne permet d'en conclure que la qualité de notre l'eau s'est dégradée.

Malgré le fait que cette eau ne présente pas de danger immédiat pour la santé et peut continuer à être consommée, l'EIEVMV, par principe de précaution, se doit de trouver des solutions afin de livrer une eau respectant la législation en vigueur. En effet, un risque pour la santé des consommateurs, à long terme, ne peut être exclu.

Notre eau provenant d'un seul puits de pompage, l'entier de nos ressources est touché par cette problématique et aucune solution technique immédiate n'est envisageable. Par ailleurs, en comparaison d'autres sources concernées, la concentration actuelle de métabolites dans notre eau (0.215) est plutôt réduite.

L'interdiction d'utilisation du chlorothalonil au 1er janvier 2020 devrait cependant avoir pour effet un recul progressif de la contamination de notre eau potable, bien qu'il soit difficile, à ce jour, de se positionner sur la durée de sa présence dans notre puits de pompage.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés sur l'évolution de la concentration de ces métabolites et des mesures prises au fur et à mesure de nos réflexions.

Nous insistons sur le fait que selon l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) :

« Les consommateurs peuvent continuer de boire de l'eau potable dans laquelle on a détecté des métabolites du chlorothalonil. Les exigences fixées pour l'eau potable en Suisse sont très élevées »¹.

Les municipaux responsables des eaux de nos trois communes restent bien sûr volontiers à disposition pour toute question utile. Vous trouverez également de plus amples informations dans l'argumentaire de la Société Suisse de l'Industrie du Gaz et des Eaux (SSIGE)².

Tout en vous souhaitant un bon été, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.

Au nom de l'EIEVMV
Gregory Wyss EIEVMV Cornelia Gindroz
Président Secrétaire



¹ <https://www.blv.admin.ch/blv/fr/home/lebensmittel-und-ernaehrung/lebensmittelsicherheit/stoffe-im-fokus/pflanzenschutzmittel/chlorothalonil.html>

² <https://www.aquaetgas.ch/service/20190720-members-svgw-ssige-ssiga/>